

Qu'est-ce qu'un fonds de dotation ?

C'est un organisme de mécenat, destiné à collecter des dons pour aider un autre organisme à but non lucratif, à réaliser une œuvre ou une mission d'interêt général.

Source: impot-gouv.fr

Le fonds de dotation Am2S a été créé en novembre 2022 par l'association Fêtes en Stock, avec pour principal objectif d'encourager le vivre ensemble et de réunir les générations locales tout en sensibilisant les personnes extérieures aux particularités du bassin Charronnais et de son lien à la mytiliculture.

Pourquoi devenir mécène?

5 bonnes raisons!

- 1. S'engager pour le développement de son territoire
- 2. Permettre le soutien de la vie culturelle et associative de nos communes
- 3. Contribuer à la préservation et à l'image d'une fililère myticole emblématique de nos territoires
- 4. S'impliquer dans une action riche de sens
- 5. ... et savoir comment sera utilisé une partie de ses impôts!

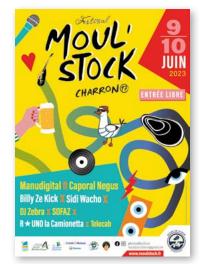
Les actions soutenues par le fonds

Ensemble, développons le territoire!

Am2S soutient 4 types d'actions :

- L'action culturelle, éducative, environnementale, en direction du plus grand nombre, notamment des familles (à l'instar du Festival MOUL'STOCK)
- Le marketing et l'image du territoire, à travers la valorisation de ses **initiatives positives**
- Le soutien de toutes les formes d'innovations en lien avec le territoire et la filière mytilicole (Innovation technologique, d'usage et sociale)
- La **solidarité** en soutenant des actions d'intérêt général





- ✓ Un soutien à la vie culturelle locale et la participation à la dynamisation d'une commune rurale, Charron
- ✓ Une action de sensibilisation de la filière mytilicole auprès grand public (diffusion de vidéos, exposition, promotion de la moule de Charron...)
- ✓ Un festival propre qui s'engage

Et concrétement?

Comment ça se passe?

En souscrivant au fonds de dotation, vous bénéficiez d'un avantage fiscal lié au mécénat : 66% de réduction fiscale pour les particuliers et 60% pour les sociétés.

Pour un particulier

Dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable

Impôt sur les Revenus



En échange de votre don, un formulaire CERFA n° 11580*04 vous sera remis. Il ne vous restera plus qu'à l'intégrer à votre déclaration pour bénéficier de votre avantage.

Tout se passe sur le site helloasso



Scannez le QR Code ou rdv sur :

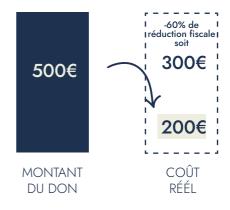
bit.ly/3vyFziV

Suivez-nous sur LinkedIn!

Pour une société

Dans la limite annuelle de 20000€ de don ou 0,5% du Chiffres d'affaires HT par exercice

Impôt sur les Sociétés



En échange de votre don, le formulaire 2069-M-FC-SD vous sera remis et sera à reporter sur le 2042 C PRO (entreprises individuelles), déduire de votre IS (Impôt sur les sociétés) ou possiblement à répartir entre associés (Impôt sur le revenu).

Contacts : Bruno JEAN bit BOURGET



🗇 2023 - Fêtes en Stock - Les Z'éclaireuses

ou Benoit BOURGET